

## REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Jeudi 12 janvier 2023

En visioconférence - 20H30

Présents : Antoine BARON, Marin BERNUSSOU, Dominique CANAL, Damien DA LUZ, Dominique JOBELOT, Sébastien LEROUX, Muriel LEROY, Rachel MULLER (CTS), Nicolas MUNARRIZ, Jean-Michel PITRE, Adeline ROUGES, Christophe STEVENDART (DTG), Frédéric VENOUIL et Michelle VILLALONGUE.

Invités : Robert MOREREAU et Florent CAMPOS Commissaires aux comptes.

RTR : Christine ANDREU, Magalie BOUVET, Sandrine DEBAISSIEUX, Marie-Claire PASCALON, Lucie MARPINARD, Marie NAYRAC.

Personnel régional : Marie CARTIGNY (secrétaire de séance).

### Excusés

Colette BAILLADE, Bruno BALITRAND, Anne-Marie BASSET (CTS), Delphine DA LUZ-SIMONNOT, Rachel KAJ, Noelline MOLLET, Simon PAYARD, Enzo PEUBLE, Aurélie PICARD.

### En introduction :

Le Président, Antoine BARON souhaite ses meilleurs vœux aux membres présents.

Il remercie la participation de Robert MOREREAU et Florent CAMPOS, Commissaires aux comptes, qui nous présenteront le bilan financier de l'exercice passé.

Le procès-verbal du Comité Directeur du 14 octobre 2022 est validé.

## 1- Préparation de l'Assemblée Générale régionale

Antoine BARON : en octobre dernier, nous avons rencontré des problématiques comptables, une difficulté sur une subvention non perçue, puis notre trésorier a été malheureusement confronté au décès de son épouse.

Nous faisons face également à l'absence prolongée de la Directrice régionale dont l'arrêt maladie perdure. Le président assure le relai mais la fin d'année s'est considérablement alourdie.

Nous avons dû prendre une décision pour nous donner le temps de parfaire les comptes et réorganiser les missions en reportant notre assemblée générale.

Après consultation faite auprès des membres du comité directeur, l'assemblée générale (initialement prévue le 27 novembre 2022) est ajournée au samedi 18 février 2023 dans les mêmes conditions d'accueil à Montgailhard (nous sommes dans le respect du délai autorisé jusqu'à fin février).

Une subvention de 48 000€ du Conseil régional nous manquera ; nous avons pris nos responsabilités.

Autre problème, une subvention COT se voit reportée d'un an (10 000€), creusant le déficit budgétaire du comité.

### Le président donne la parole à Monsieur CAMPOS pour présenter le bilan financier.

Florent CAMPOS adresse ses meilleurs vœux aux membres.

Il explique les principaux impacts de la situation financière sur l'exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Cf. doc - bilan actif, passif circulant et comptes de résultats.

Nous accusons donc un déficit de 68 852€ sur le compte de résultat dû à la subvention non perçue mais provisionnée.

Au niveau du compte d'exploitation : nous notons des augmentations considérables sur les formations et les cotisations fédérales avec 44 000 euros de bénéfice sur l'organisme de formation ( BPJEPS).

Sur le Résultat : nous accusons une baisse significative par rapport à l'année précédente due principalement à la subvention perdue, d'une part du COT repoussée mais aussi l'arrêt des aides Covid et du temps partiel...

N'oublions pas que c'est la saison post Covid, avec le plein retour de nos activités, ce bilan est donc plus juste que les deux dernières années.

À noter également : les stages et formations régionales engagent beaucoup de frais (60 000 euros) avec 3 fois plus de charges que de prestations. Par rapport aux autres postes, une réflexion est à mener.

Nous observons un manque à gagner de 250 000€, compensé par les cotisations qui ont augmenté, et une diminution des aides aux clubs de l'ordre de 22 000€.

Les salaires augmentent de 12%.

Investissement de 15 000€ d'informatique et produits de digitalisation.

Total des produits : 1 171 628€

Total des charges : 1 240 480€

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total de 588 245€ et au compte de résultat de l'exercice présenté dont les produits d'exploitation sont de 1 167 884€ et dégagent un déficit de 68 852€. Le comité a une provision pour risques et charges qui compense la perte de la subvention.

NB : l'Afdas a demandé une comptabilité séparée pour l'organisme de formation.

Son bilan compte 66 198€ de prestations sur l'exercice (sachant que la session N°1 se tenait sur 2021-2022).

Dont 15 000€ de charges majoritairement sur les frais des intervenants.

Dont les charges sont majoritairement liées aux frais et contrats des intervenants.

Pour un résultat de + 40 387€ qui compense également le déficit du comité.

Monsieur CAMPOS : la gestion du comité est saine ; la conjoncture post covid fait que le déficit vient aussi d'un manque de cotisation sans parler des subventions en baisse.

Monsieur MOREREAU conclut en attestant la bonne gestion financière du comité, comme le respect des règles comptables élaborées et des conventions générales sur les comptes présentés.

---

#### **Questions supplémentaires et précisions apportées aux membres :**

Le comité était également déficitaire l'an passé de -17 320€.

Les charges concernant les frais des compétitions représentent 48 121€.

Les frais de déplacement 91 000€ sur l'exercice; c'est beaucoup.

Les frais de déplacements BPJEPS et autres, sont noyés dans le même compte dans le résultat global (comité + organisme de formation) à partir de la comptabilité tenue pour l'organisme de formation.

Le comité se doit de soutenir les clubs en ne faisant pas payer le coût réel de la formation.

La fédération a décalé le versement sur le nouveau COT car il y avait désaccord sur le montant; le comité n'a pas pu le percevoir en décembre, il est donc reporté d'un an (fin d'année civile) en 2023.

Pour la subvention du Conseil régional : 48 000€ pour 2020 à justifier en reste à recevoir sur 2 ans, la subvention est déjà passée en produit, les 45 000€ de 2021 sont versés (manque un versement).

Le comité avait encore de la trésorerie pour y puiser et compenser le déficit mais elle s'amenuise et il ne faut pas renouveler des années comme celle-ci.

La principale ressource de revenus du comité s'appuie sur les subventions et cotisations qui ne sont pas au niveau d'avant.

Le personnel employé aujourd'hui est nécessaire pour maintenir l'activité du comité.

Il faut donc améliorer les recettes.

---

Le président annonce le Budget prévisionnel 2023-2024 en l'absence de Bruno BALITRAND, notre trésorier.

Cf- Doc prévisionnel.

Il félicite d'abord les clubs pour la belle remontée des licences à 20000 licences.

La formation BPJEPS a pu faire vivre nos actions sur l'ETR grâce au bénéfice.

Nous comptons 8 candidats la session 1, effectif doublé pour la seconde session, ce qui est encourageant pour le prochain exercice.

Concernant les engagements, nous notons une petite augmentation des participants en compétition.

Les subventions sont comptées.

Partenariats : en perte l'an passé, nous avons rectifié le contrat avec notre prestataire pour diminuer les charges, ne rien perdre, objectif dégager un bénéfice.

Nous devons prendre en compte l'augmentation des assurances passées (de 4,50 à presque 9€ cette rentrée).

Nous aurons plus de déplacements pour les formateurs BPJEPS.

A noter concernant les postes importants : nous sommes restés sur les chiffres des déplacements en compétition, nous verrons si notre système de covoiturage affluera.

Nous prévoyons également plus de déplacements pour le personnel car Stéphanie THERY vient une fois par semaine de Narbonne pour soutenir la logistique Compétition

Les salaires seront également en augmentation : dû à la déclaration des formateurs occasionnels sur les stage gym et formations fédérales.

Important : excédent de 20 000€ dispatché sur le projet régional lié aux subventions demandées

Nous avons prévus au prévisionnel 1 400 000 de produits, à charges équivalentes pour équilibrer le budget 2023-2024.

---

#### **Questions supplémentaires et précisions apportées aux membres :**

Partenariats : le versement de 6 000€/an au prestataire Monsieur PRAS, a été étudié afin de ne rien perdre et d'encourager le bénéfice. Le Covid n'a pas aidé à trouver des partenaires l'an passé, nous espérons mieux cette année.

L'intéressement au pourcentage n'est pas retenu, le Président invite Monsieur PITRE à se rapprocher de Monsieur PRAS pour éventuellement l'aider au regard de ses compétences commerciales.

Marie-Claire PASCALON : demande des précisions sur les économies faites sur le budget.

Antoine BARON : nous essayons toujours de réévaluer et renégocier pour que cela revienne moins cher et trouver des solutions comme le covoiturage face aux frais de déplacements coûteux.

De même l'apport de la formation BPJEPS est une réponse venue en soutien à l'activité compétitive.

Damien DA LUZ : Comment le comité se projette-t-il au niveau de la masse salariale face à l'absence prolongée de la Directrice?

Antoine BARON : une réflexion est faite sur l'avenir, le départ à la retraite de Francis PRUDENT se profile également. L'absence de la Directrice n'a pas de coût sur le comité, les charges sont équivalentes, mais il va falloir mobiliser une commission pour revoir les postes et améliorer notre système. La réorganisation est déjà entamée pour améliorer le fonctionnement : Brigitte AVERSENQ a augmenté sa charge sur l'organisme de formation, Stéphanie THERY est revenue avec plus de service sur le pôle Compétition et Laurence CARRETTE, nouvellement embauchée en CDD, vient renforcer le pôle Stage.

Adeline ROUGES ajoute que le comité, en sa commission des finances, a réservé un fond de pérennisation des emplois pour l'utiliser en cas de besoin.

---

Décision : le budget prévisionnel 2023-2024 est approuvé.

Pour tout besoin d'informations complémentaires, Monsieur MOREREAU se tient à disposition.  
Monsieur MOREREAU certifiera les comptes à l'assemblée générale.  
Le Président remercie Monsieur MOREREAU et Monsieur CAMPOS de leur expertise.  
Les documents seront envoyés officiellement au plus tard 15 jours avant l'assemblée générale.

## 2 - projet de résolutions :

Le projet de résolutions est présenté dans les termes habituels et complété conformément au document annexé pour l'exercice 2022-2023.

La résolution N°3 doit mentionner le déficit financier de - 68 852€ affecté en report à nouveau.

Les cotisations et la part régionale sont inchangées.

L'ex résolution N°7, votée l'an passé sur les rencontres de proximité, est supprimée car elles sont organisées désormais sur les départements.

Résolution N°7 : le président demande l'avis des membres si la projection 2023-2024 doit prévoir l'augmentation des tarifs des engagements pour compenser les indemnités kilométriques et le nouveau barème kilométrique ?

Dominique JOBELOT en charge du dossier Covoiturage : le système étudié devrait équilibrer la situation pour l'instant mais c'est particulier selon chaque discipline. Il faudrait faire une étude comparative des juges convoqués sur chaque secteur pour en voir la pertinence.

Rappel : nous soutenons le barème pour le covoiturage.

Monsieur CAMPOS alerte : il n'y a qu'un seul barème fiscal légal à 0.324 (voiture) (0.326 moto) pour les bénévoles majoré pour les salariés. Le comité doit s'y aligner comme toute association, on ne peut pas déroger.

Décision : les tarifs 2023-2024 sont inchangés.

Résolution N° (9) - 8 inchangée.

Vote du projet de résolutions : le projet de résolutions ainsi modifié est adopté par le Comité directeur.

## 3 - Covoiturage :

Le comité souhaite optimiser le covoiturage sur ses actions pour réduire les remboursements à charge.

La question était de savoir si nous accédions à la proposition d'augmenter de 0,404€/km en covoiturage pour l'encourager ? (nous sommes actuellement à 0,35€).

Sinon, rester au barème usuel, à ajuster à 0,324 conformément au barème fiscal.

Nous ne pouvons pas rendre le covoiturage obligatoire mais l'inciter.

Dominique JOBELOT a exposé le projet d'organisation et les règles de covoitages que nous pourrions mettre en œuvre. Proposer aussi un Doodle ou autre moyen à disposition pour l'organiser sur date.

Votes pour mettre le système et barème en place : 2 contres (SL et JPP), 0 abstention.

Décision: le système de covoiturage est mis en place en s'alignant sur le tarif de la FFG.

## Monsieur Moreau conclut la réunion :

Nous avons assisté à des débats impliqués; tous les participants se sont intéressés aux chiffres commentés, nous présenterons les comptes tels qu'adoptés en assemblée.

Nous avons répondu positivement en disant qu'il n'y a pas de réserve sur les comptes du comité, confirmant sa bonne gestion dans les règles établies.

Merci à tous les membres.

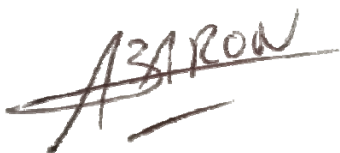
Le Président remercie Damien DA LUZ pour nous accueillir en ses terres, à Montgailhard pour l'assemblée générale régionale. Rendez-vous le 18 février prochain.

[Prochaine réunion du Comité Directeur : le 9 mars 2023.](#)

Le Président remercie l'ensemble des membres,

Fin des travaux à 22H15.

Antoine BARON  
Président



Michelle VILLALONGUE  
Secrétaire Générale



#### DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR DU JEUDI 12 JANVIER 2023

##### ASSEMBLEE GENERALE REGIONALE

Organisée à Montgailhard (09) le 18 février 2023 de 10H à 12H30

Forum clubs employeurs reporté.

Les rapports financiers sont envoyés, dernier délai 15 jours avant l'assemblée.

Rapport financier 2021-2022 : adopté

Budget prévisionnel 2023-2024 : adopté

Projet de résolutions : adopté

##### COMITÉ DIRECTEUR

Inviter Monsieur Pras à la prochaine réunion du 4 mars 2023\*

\*Modification, Monsieur Pras sera reçu par le Président pour faire un bilan de la saison

##### COVOITURAGE

Le projet s'alignant sur le tarif FFG est adopté.